

Seul le prononcé fait foi

Discours d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la signature du Contrat d'objectifs et de moyens de France télévisions 2016 – 2020

Bonjour à tous, et bienvenue au ministère de la Culture et de la Communication.

Certains d'entre vous le connaissent très bien, d'autres ont moins souvent l'occasion de s'y rendre. C'est donc un plaisir d'accueillir ici toute l'équipe de France Télévisions ainsi que la presse.

Quelques mots tout d'abord pour saluer la mémoire de Rémy Pflimlin. Je voudrais d'ailleurs remercier Delphine Ernotte d'avoir organisé le très bel hommage auquel j'ai pu participer la semaine dernière à France Télévisions, qui était à la mesure de la personnalité de Rémy Pflimlin.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour signer un contrat d'objectifs et de moyens pour France Télévisions pour la période 2016-2020 ; pour regarder ensemble l'avenir. C'est une nouvelle feuille de route commune entre l'Etat et France Télévisions.

Nous avons l'expérience des contrats d'objectifs et de moyens avec France Télévisions depuis quinze ans déjà. Nous savons qu'ils ne sont pas toujours tenus à la lettre – et c'est d'ailleurs parfois l'Etat qui ne tient pas ses engagements. Ils sont tout de même un moment très important, à la fois pour leur contenu et pour le processus qui permet d'y arriver, puisqu'ils permettent de définir les grandes priorités et l'horizon stratégique. C'est une nécessité à la fois pour le groupe public et pour l'Etat que de partager cette vision stratégique.

Le processus lui-même est important. Je voudrais remercier tous ceux qui, du côté de l'Etat – cher Martin Ajdari et toutes ses équipes – ont participé à la négociation de ce contrat d'objectifs et de moyens, et bien sûr toutes les équipes de France Télévisions qui ont contribué à ce processus.

Je voudrais aussi remercier les parlementaires, le CSA – chère Sylvie Pierre-Brossolette – et le Conseil national consultatif des personnes handicapées, dont les avis ont éclairé ce travail et ont permis d'améliorer ce contrat d'objectifs et de moyens.

Chère Delphine Ernotte, vous avez été choisie par le CSA, sur la base d'un projet stratégique que l'on retrouve évidemment dans ce contrat. Je trouve que ce processus est exemplaire en termes de transparence sur le projet d'entreprise. Après votre prise de fonctions en août 2015, un rapport a été présenté au Parlement sur les orientations de France Télévisions. Puis des assises ont été organisées avec l'ensemble des collaborateurs pour préciser la stratégie de l'entreprise, qui a été présentée aux ministres de tutelle concernés en mars de cette année.

Sur cette base, les administrations et la direction du Groupe ont mené depuis le printemps dernier des travaux très riches et approfondis, qui ont abouti cet été à l'approbation du projet de contrat. Celui-ci a été transmis aux commissions parlementaires et au CSA, qui ont chacun contribué, au travers de leur avis, à la réflexion stratégique sur l'avenir de France Télévisions. Leurs recommandations ont notamment conduit à renforcer les objectifs d'exposition de l'offre culturelle et l'accessibilité des programmes. Je les en remercie.

Pourquoi cette démarche est, pour moi, importante ? Parce que je crois que nous avons besoin de réaffirmer devant le public, devant nos concitoyens, quel rôle nous assignons au service public de l'audiovisuel. Nous avons aussi besoin de partager, en ce qui nous concerne, une très forte ambition pour le service public de l'audiovisuel, qui est plus que jamais nécessaire. J'avais eu l'occasion d'évoquer au Parlement – où, parfois, il n'est pas simple de le faire entendre, notamment au moment de discuter des moyens financiers de France Télévisions – le rôle que joue l'audiovisuel public dans une société qui, on le sait, est fragmentée entre générations, entre milieux sociaux, entre territoires. C'est un rôle fédérateur, un rôle de cohésion qui est à mon sens majeur. C'est vraiment ce que l'on retrouve dans ce projet de contrat d'objectifs et de moyens, et c'est pourquoi il est crucial. Je voudrais, devant vous, réaffirmer cette ambition pour le service public, parce que je sais que vous la partagez, et je sais que vous y travaillez toutes et tous, tous les jours.

Ces valeurs du service public – d'indépendance, de diversité, de cohésion – nous sont indispensables. Elles doivent se retrouver dans chacun des programmes, qu'il s'agisse de divertissement, d'information, de création ou de sport. Précisément, dans ce contrat d'objectifs et de moyens, cela se décline en trois objectifs majeurs que je veux rappeler ici.

Le premier, j'y suis très sensible, est le soutien à la création. L'investissement dans la création est une des missions fondamentales du service public. C'est aussi un socle de notre modèle de diversité et d'exception culturelle. Et c'est aussi pour vous, chère Delphine Ernotte, une orientation stratégique que je sais être très claire dans votre esprit et que vous souhaitez développer. Vous allez lancer, je crois, un vaste plan d'investissement dans la création, qui figure en bonne place dans ce contrat d'objectifs et de moyens, grâce aussi à une augmentation (et c'est là où l'on retrouve l'équilibre du contrat d'objectifs et de moyen) des moyens que l'Etat va mettre au service de France Télévisions.

L'obligation d'investissement, vos engagements d'investissement minimum dans la création vont être relevés, passant de 400 à 420 millions d'euros. Cela passe aussi par une relation renouée et privilégiée avec les créateurs. Et je voudrais encore une fois vous féliciter de l'accord que vous avez signé en décembre 2015, qui a constitué une étape décisive en ce sens et qui a renouvelé la confiance entre France Télévisions et le monde de la création. C'était nécessaire, et vous l'avez fait assez rapidement après votre prise de fonctions. Je vous en félicite.

Cela s'inscrit dans une stratégie plus large du Gouvernement, au-delà du rôle de France Télévisions, dans le soutien à la création : à travers les aides à l'écriture, les aides au développement et à la conception, à travers toute la politique de soutien du CNC, à travers aussi un élément important pour l'industrie de la création qu'est le relèvement du crédit d'impôt en faveur de l'audiovisuel, qui donne des moyens nouveaux à la création et qui, par ailleurs, favorise la localisation des tournages sur le territoire.

S'agissant du bouquet de chaînes, ce contrat d'objectifs et de moyens prévoit que France 3 accentue sa mission de proximité. C'est, je trouve, un retour tout à fait heureux à la mission de France 3, avec un rôle, là aussi, très important en matière de réduction de la fracture entre les territoires, en matière de cohésion sociale, de proximité, dans un contexte où, souvent, la couverture de l'actualité locale est abandonnée par les médias privés.

Nos régions bougent, et elles bougent fortement. L'organisation de France 3 va être adaptée à cette nouvelle carte des régions, en participant ainsi au renforcement de son ancrage.

La dimension ultramarine de France Ô, aussi, sera clairement assumée - alors qu'on avait pu regretter, parfois, que ce ne soit plus le cas - et sans ambiguïté. Pour cela aussi, je vous félicite.

Le deuxième objectif fort de ce contrat d'objectifs et de moyens est le renforcement de l'offre d'information. On sait que les modes d'information ont radicalement changé. Vous en avez pris pleinement la mesure, avec le projet qui est maintenant bien en route de chaîne d'information en

continu - qui est plus qu'une chaîne de télévision, puisqu'elle est née en même temps sur le numérique. Vous avez fait du retard du groupe public un atout pour ce service d'information en continu qui aurait pu voir le jour il y a quinze ans et qui naît aujourd'hui directement en digital. Je voudrais aussi redire que je suis très attachée à ce que ce projet soit né par redéploiement et coopération avec le reste de l'audiovisuel public : Radio France, France Médias Monde, l'INA et, peut-être demain, Arte.

Troisième objectif majeur de ce contrat d'objectifs et de moyens : le développement du numérique. Ce n'est pas à vous que je vais dire combien cet axe est important, vous avez plus d'expérience que moi en la matière ! Mais le fait que l'on puisse aujourd'hui accéder aux programmes d'une façon qui deviendra peut-être bientôt majoritairement délinéarisée change complètement la façon même de concevoir les programmes, évidemment la façon de les distribuer et la relation avec le public. Je sais que vous travaillez à des projets en matière d'exposition des programmes dans une offre de Vidéo à la Demande par Abonnement (VàDA) nouvelle, là aussi en coopération avec le reste du secteur. Ces axes stratégiques sont dans le contrat d'objectifs et de moyens.

Enfin, la stratégie de France Télévisions doit pouvoir être mise en œuvre dans un cadre financier assaini et équilibré, qui garantisse à la fois le financement des missions de service public du groupe et sa capacité à investir et à préparer l'avenir. Il y a la modernisation de la gestion du groupe, d'une part. Nous sommes très souvent interpellés sur ce sujet par la Cour des Comptes, parfois avec une virulence que nous constatons de rapport en rapport, mais qui fait des remarques auxquelles il convient de donner suite. Le Parlement aussi nous interpelle sur ce sujet - cela a été le cas lors du débat budgétaire.

Vous en faites aussi un des axes du contrat d'objectifs et de moyens - et vous le faites, je dirais, en vous inscrivant dans la durée de la transformation de l'organisation et en évitant sa désorganisation. Il y a aussi, bien sûr, le soutien de l'Etat à France Télévisions. Nous avons mobilisé plus de 28 millions d'euros supplémentaires en 2016, et ce gouvernement s'engage à accroître les ressources publiques de France Télévisions de 38 millions d'euros en 2017 et de 63 millions d'euros à l'horizon de 2020.

Nous allons aussi compenser – nous avons eu ce débat il y a deux semaines - la perte de recettes liée à la suppression de la publicité autour des programmes jeunesse à partir de 2018. Il s'agit de concilier à la fois la suppression de cette recette commerciale et le nécessaire soutien à l'animation. France Télévisions est un pilier du soutien à l'animation et je l'en félicite. Il faut continuer à l'être, puisque par l'animation nous transmettons, là aussi, des valeurs et de l'imaginaire à nos enfants, que nous ne pouvons pas laisser uniquement aux mains d'imaginaires venus d'autres pays. Il est donc très important de garder ce soutien à la création. Et dans les moyens que l'Etat met également à disposition, de façon plus indirecte, de France Télévisions, il y a aussi la réforme sur le parrainage, qui va concerner l'ensemble de l'audiovisuel, et France Télévisions qui, j'espère, pourra ainsi accroître ses recettes commerciales.

Vous engagez aussi une réforme importante. Je sais que vous l'avez présentée la semaine dernière encore en dialoguant avec les organisations syndicales et l'ensemble de l'entreprise, sur la maîtrise de la masse salariale et des réformes importantes qui vous permettront de déployer les moyens de France Télévisions vers la grille, vers les programmes, vers ses projets.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous adresser avant de vous céder la parole et de procéder à la signature de ce contrat d'objectifs et de moyens. Je me réjouis de pouvoir le faire aujourd'hui et d'engager avec vous la préparation de l'avenir pour quelque chose qui est crucial pour la société dans son ensemble, au-delà du secteur audiovisuel, au-delà du secteur de la création dont le ministère de la Culture et de la Communication parle beaucoup. Encore une fois, la société qui est la nôtre aujourd'hui en a besoin. Elle a besoin de vous. Merci à vous, et continuez !

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr